Listen to this article

Hébreux 4 : 16

Le mot “prière” signifie le besoin d’exprimer les pensées les plus profondes du cœur, soit dans des supplications, soit dans des cantiques, soit en rendant grâce à Dieu.

Une prière ne peut être faite avec des mots superficiels, autrement ce n’est pas une prière.

Elle doit exprimer un besoin très sincère de vouloir s’approcher de Dieu. Si nous avons du mal à nous mettre dans cette disposition de cœur, faisons comme le disciple qui a demandé à Jésus de lui apprendre à prier (Luc 11 : 1-4). Nous voyons là la pensée profonde et pleine d’humilité d’un pécheur repentant.

Une première image de ce besoin d’aller vers Dieu nous est donnée par les sacrifices que Caïn et Abel ont offerts à Dieu. Ces deux hommes n’ont pas cherché à se rapprocher de Dieu par des paroles ou des prières, mais par des sacrifices au travers desquels ils reconnaissaient être pécheurs. Abel a offert à Dieu un sacrifice qui était un symbole d’expiation, sacrifice très sincère d’un pécheur, et Dieu l’a accepté. Mais Dieu n’a pas voulu du sacrifice de Caïn. – Proverbes 15 :8.

Deux mille ans après. Dieu a choisi Abraham et lui a fait la promesse qu’en lui toutes les familles de la terre seraient bénies. Dieu a également fait une alliance avec Abraham, alliance rappelée à maintes reprises pour qu’elle ne soit pas oubliée, par exemple avec Isaac (et non avec Ismaël) et plus tard avec Jacob (et non avec Esaü).

Ces hommes avaient le privilège de pouvoir prier Dieu et s’approcher de Lui, car ils étaient justifiés par leur grande foi. Dieu acceptait de s’entretenir avec eux, chers frères et sœurs, quel privilège et quel honneur !

Plus tard, ces faveurs et grâces de Dieu ont été étendues sur la nation d’Israël. Israël a

accédé à ce privilège par l'alliance de la Loi. Dieu se servait de Moise pour son exécution et, dès lors, tout Israélite avait la possibilité de s'entretenir avec Dieu, donc d'aller vers Lui par la prière, tout comme Abraham, Isaac et Jacob.

Le lieu de prédilection d'Israël pour prier, était le Temple de Jérusalem que l'on appelait "la Maison de Dieu". Tout le peuple aimait monter à Jérusalem pour prier et il y attachait beaucoup d'importance. Ce comportement faisait probablement suite à l'entretien que notre Seigneur avait eu à ce sujet avec une femme samaritaine. – Jean 4 : 19-24.

Israël était lié par l'Alliance de la Loi. Il lui a été donné le privilège de s'adresser à Dieu dans la prière. Israël avait le privilège d'avoir le Tabernacle rempli par la gloire de l'Eternel. Ceux du dehors, les païens, aussi sincères fussent-ils, n'avaient pas ce privilège qu'avait Israël.

De même, pendant l'âge de l'Evangile, pouvoir s'approcher du Trône de Grâce par la prière est un privilège tout particulier pour ceux qui se sont consacrés entièrement à Dieu. Ils sont devenus fils spirituels de Dieu et ils peuvent Lui adresser, comme à leur Père, leurs supplications et leurs prières avec une entière confiance.

Ceux qui ne se sont pas consacrés entièrement à Dieu, n'ont pas d'Avocat par l'intermédiaire duquel ils peuvent s'approcher de Dieu. Mais ceux qui prient avec le véritable esprit de Christ et qui languissent après les grandes bénédictions que Dieu a promises, peuvent voir que la prière est un privilège véritable, lequel est accordé ou réservé à une certaine classe.

Dans 1 Jean 3:1, nous voyons l'amour que le Père a témoigné à ses enfants à qui II a accordé le privilège de la prière. Tous ceux qui n'ont pas conscience de ce privilège sont restés en arrière, dans le monde, pour qui Dieu n'a pas pris les mêmes dispositions.

Chers frères et sœurs, dans Actes 10 : 1-2, nous voyons que Corneille était un homme pieux, qui priait Dieu continuellement, et qui faisait beaucoup d'aumônes. Il cherchait à s'approcher de Dieu et le craignait en cherchant à être en harmonie avec Lui (Hébreux 9 : 24). Malgré cela, il semble » que Dieu ne l'écoutait pas. Pourtant, il est dit dans Proverbes 15:8 *que "la prière des hommes droits lui est agréable".* Il a pourtant fallu à cet homme des années de patience pour qu'arrive le moment "fixé" * à la mort et la résurrection de Christ pour comparaître devant la face de Dieu. Et il a fallu encore attendre 3 ans et demi après la

mort de Christ (le temps de privilège que Dieu avait encore accordé à Israël) avant que Dieu ne se soit souvenu des prières et des aumônes de cet homme.

Au passage, nous pouvons remarquer la grande leçon du temps pour nous. C'est en effet, une image de consolation : il y a des chrétiens sincères qui ne comprennent pas le grand mystère de l'élection et du Plan de Dieu, mais qui se comportent en hommes droits et prient (comme le faisait Corneille). Au renouvellement de toutes choses, Dieu se souviendra de ces prières-là, et ces chrétiens n'auront pas persévéré en vain.

Les prières et les aumônes de Corneille sont montées devant Dieu et après toute sa persévérance, Corneille a dû faire envoyer des hommes à Joppé pour faire venir l'apôtre Pierre afin d'être enseigné par lui et d'apprendre comment il pouvait recevoir les bénédictions de Dieu, grâce à Jésus-Christ. — Actes 10 : 3-8.

Donc, au moment où Corneille a accepté Christ comme son Avocat, l'Esprit Saint est entré en lui (Actes 10 : 44) et, à partir de ce moment, il a eu le privilège d'accéder au Trône de Grâce du Père par le privilège de la prière.

Chers frères et sœurs, l'histoire de Corneille est une leçon très profonde pour nous, et je vous exhorte à l'étudier, car il en est encore ainsi de nos jours pour les hommes. Pour chacun d'entre nous, il n'existe qu'un seul chemin par lequel nous pouvons obtenir ce privilège de la prière. Chacun doit reconnaître qu'il est un pécheur, et qu'il ne peut s'approcher du Père que par Christ. Il doit donc s'humilier et s'humilier encore sous la puissante main de Dieu !

Sur la terre, dans une maison royale (à la Cour d'Angleterre, par exemple), il est d'usage que ceux qui veulent être reçus à la Cour doivent se faire annoncer auparavant et attendre de recevoir une invitation. Quand le jour de l'invitation arrive, ils doivent se présenter à l'heure fixée, et, de plus, se vêtir d'un vêtement conforme aux prescriptions de la Cour.

Il en est de même à la Cour céleste. Personne ne peut aller à Dieu s'il ne passe par Christ. Et, après avoir reconnu Jésus comme son Sauveur, et s'être donné tout entier en se consacrant pour faire la volonté de Dieu, tout accepter quoiqu'il advienne, alors seulement. Christ agit pour lui comme un avocat, et avec sa robe pure de justice, il le couvre et cache ses imperfections pour le faire approcher de Dieu, pour que Dieu accepte ses prières et les écoute, malgré leur imperfection et leur égoïsme.

Nous voyons donc que c’est par Christ que nous avons le privilège de pouvoir accéder au Trône de Grâce par nos prières.

Oh ! Chers frères et sœurs, puissions-nous nous rendre compte de ce bonheur et le garder jusqu’à ce qu’il nous soit dit : “ C’est bien, fidèle et bon serviteur”.

Amen !